



## Chapitre 4

# Préoccupations sociales

---

Plan directeur de l'eau, 2<sup>e</sup> édition



**Référence du document**

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2013. « Chapitre 4 : Préoccupations sociales », *Plan directeur de l'eau, 2<sup>e</sup> édition*. 17 p.



## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>iii</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>iv</b>
<b>Liste des annexes</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1. Description des représentations sociales et des préoccupations de la population relatives à la ressource eau</b> .....	<b>6</b>
1.1. Méthodologie.....	6
1.2. Grandes préoccupations.....	8
1.2.1. Les espèces exotiques envahissantes .....	8
1.2.2 Lavage des bateaux.....	8
1.2.3. L’accessibilité aux plans d’eau .....	9
1.2.4 Les embarcations motorisées.....	9
1.2.5. Le réseau routier.....	10
1.2.6. L’érosion et la gestion des niveaux d’eau.....	10
1.2.7. La bande riveraine .....	11
1.2.8. Les rejets d’eaux usées .....	12
1.2.9. La qualité des eaux de surfaces .....	12
1.2.10. La protection de la faune et de la flore .....	13
1.2.11. Les milieux humides .....	13
1.2.12. La gestion du castor .....	13
1.2.13. Les eaux souterraines .....	13
1.2.14. Préoccupations transversales .....	14
1.3. Limite de l’analyse .....	14



## Liste des tableaux

---

**Tableau 1.1.** Acteurs ou groupes d'acteurs ayant répondu au sondage ..... 7

## Liste des annexes

---

**Annexe 1** Sondage.....15



## Introduction

---

La gestion intégrée de la ressource eau est un processus collaboratif et participatif. La participation des acteurs est utile et nécessaire à l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE), de l'acquisition de données jusqu'à la réalisation des actions, en passant par la détermination des problématiques et leur diagnostic. Ainsi, suite à l'élaboration du portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre (chapitre 2) et celui des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé (chapitre 3), les préoccupations et les problématiques relatives à l'eau observées par les différents acteurs de la zone de gestion du COBALI ont été recueillies. Ce chapitre a pour objectif d'identifier les grandes problématiques soulevées par les acteurs de l'eau. Il permet ainsi de conclure les portraits en intégrant les observations et les préoccupations des acteurs tout en complétant les informations utiles à l'élaboration du diagnostic (chapitre 4).



## 1. Description des représentations sociales et des préoccupations de la population relatives à la ressource eau

---

L'étude des représentations sociales permet de comprendre comment les individus en fonction de leur expérience, leurs valeurs, leurs buts, leurs intérêts, construisent des rapports différenciés à l'environnement et des représentations qui donnent un cadre explicatif à leur action. Les rapports de l'homme à un des éléments de son environnement ne s'établissent donc pas à partir des qualités dites objectives de celui-ci. Les gens forgent des représentations qui vont avec leurs préoccupations, souvent générées par les émotions.

Les perceptions et les représentations que la personne forge à travers son expérience, ses valeurs, ses attentes et sa sensibilité pour certains attributs environnementaux modulent ses comportements, son attitude et son jugement face à son environnement. Par exemple, on peut penser que la perception de la qualité de l'eau ou de l'accès aux plans d'eau peut être différente selon l'usage que l'on en fait et le rapport que l'on entretient avec la ressource.

Il existe une relation étroite entre les représentations sociales et la dynamique de la relation dans un groupe, car des décisions ou des prises de position sont faites en fonction des perceptions des individus. L'étude des représentations sociales peut aider à saisir le caractère systémique et complexe des enjeux liés aux questions environnementales, à mieux comprendre les dynamiques menant à la prise de position des différents acteurs et celles qui régissent les conflits entre groupes sociaux.

Mais avant tout, l'analyse des représentations sociales et des préoccupations de la population permet au COBALI de recueillir davantage d'informations et de repérer des problématiques qui ne sont pas nécessairement documentées dans le portrait, mais qui peuvent tout de même avoir un impact important sur l'eau et ses usages.

### 1.1. Méthodologie

Entre les mois de juin 2011 et février 2012, un sondage a été distribué à différents acteurs et groupes d'acteurs de la zone de gestion ayant un lien, de par leurs activités ou autres, avec la ressource eau. Ce sondage avait pour but d'amener les répondants à identifier leurs préoccupations et problématiques relatives à l'eau, aux bassins versants et aux habitats qui y sont associés. Une copie du sondage est présentée à l'annexe 1. Les questions du sondage ont aussi été posées aux participants de la table de concertation lors de la rencontre annuelle de 2011. Ceux-ci ont été amenés à délibérer des principales préoccupations et problématiques liés à la ressource eau dans la zone de gestion. Les différents acteurs ou groupes d'acteurs qui ont participé à ces démarches sont présentés au tableau 1.1.

**Tableau 1.1.** Acteurs ou groupes d'acteurs ayant répondu au sondage

Secteur	Acteurs ou groupes d'acteurs
Municipal	Municipalités (4) Municipalités régionales de comté (MRC; 4)
Économique	Association des pourvoyeurs des Laurentides Les conseillers forestiers de l'Outaouais Énergie renouvelable Brookfield Union des producteurs agricoles (UPA)
Communautaire	Agence des forêts privées de l'Outaouais Association des coureurs en canot de la Lièvre Associations de lacs (6 associations et 2 regroupements d'associations) Club des ornithologues de l'Outaouais Corporation plein air de la Lièvre Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE-Laurentides) Conseil régional en environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Régionale des zecs des Hautes-Laurentides Citoyens/Riverains (7)
Gouvernemental	Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) Ministère de la Sécurité publique (MSP) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) Ministère des Transports du Québec (MTQ) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Mixte	Table de concertation du COBALI Conseil d'administration du COBALI

L'ensemble des préoccupations ou problématiques soulevées ont été compilées et classées sous un ou plusieurs des cinq grands thèmes issus de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui regroupent l'ensemble des problématiques de l'eau, soit la qualité, la quantité, les écosystèmes aquatiques, l'accessibilité et la sécurité. Les préoccupations et problématiques répertoriées dans chacun de ces thèmes ont ensuite été subdivisées selon le sujet abordé afin d'en faire ressortir les grandes préoccupations.



## 1.2. Grandes préoccupations

Selon les propos colligés, la question de l'eau est abordée comme un élément dont l'homme, par ses activités, affecte la qualité. Cette qualité doit donc être améliorée ou restaurée. Ainsi, l'eau est perçue comme un élément sur lequel on doit agir afin d'en conserver les multiples usages. L'eau représente aussi pour certains, une source d'alimentation en eau potable, une ressource à partager ou même un élément à gérer (accès, réglementation...). L'eau, lorsqu'elle réfère aux écosystèmes naturels (lacs et cours d'eau), est un élément lié aux loisirs et dont l'accès doit être limité à certains ou généralisé à plusieurs utilisateurs. Les écosystèmes aquatiques sont aussi perçus comme des éléments à protéger et dont on doit maintenir l'intégrité.

### 1.2.1. Les espèces exotiques envahissantes

La présence du myriophylle à épis, qui est une plante aquatique exotique et envahissante, inquiète plusieurs associations de lacs. Certaines d'entre elles ont tenté des solutions comme l'installation de toiles dans le littoral pour éviter d'entrer en contact et de propager la plante ou alors l'installation de bouées pour préciser les limites des herbiers de myriophylle à épis sur le plan d'eau. Quelques-uns des répondants se questionnent sur les causes précises expliquant leur introduction dans le plan d'eau touché. L'absence de lavage obligatoire pour les embarcations ressort comme une cause favorisant l'implantation de la plante envahissante. Le contrôle de cette plante est en enjeu préoccupant pour plusieurs associations de lacs.

De ces associations de lacs, quelques une font aussi état de transformations quant aux populations de poissons observés dans de leurs plans d'eau. Il semble y avoir, d'une part, introduction de nouvelles espèces comme la carpe et l'achigan à petite et à grande bouche. D'autre part, il y aurait des observations de la disparition de la truite rouge, des sangsues et une diminution des ouaouarons dans certains lacs.

Pour d'autres intervenants, le manque de suivi quant aux espèces exotiques envahissantes a été soulevé.

### 1.2.2 Lavage des bateaux

En lien avec la présence du myriophylle à épis dans les lacs découle le débat portant sur le lavage des bateaux. Pour certaines associations de lacs, l'absence d'installation pour permettre le lavage des bateaux soulève beaucoup de préoccupations quant aux risques d'introduction d'une nouvelle espèce exotique envahissante dans le plan d'eau. En fait, des bateaux non nettoyés ou non inspectés sont transportés d'un lac à l'autre et plusieurs associations sont inquiètes de cette situation.



Certaines municipalités avaient, par le passé, installé des barrières aux descentes publiques pour obliger les plaisanciers à nettoyer leur embarcation avant leur mise à l'eau. Cette pratique est toutefois très contestée. Certains considèrent que les barrières limitent l'accès public aux lacs alors que d'autres jugent qu'elles sont essentielles pour maintenir un lac en santé. Étant donné le coût très élevé des installations et l'efficacité mitigée de la pratique, quelques municipalités n'ont pas remis les barrières pour la saison estivale suivante, soulevant le mécontentement de plusieurs riverains. Certaines associations de lacs ont engagé des étudiants ou demandé l'aide de bénévoles pour surveiller la barrière installée par l'association. Ceci engendre des problèmes d'accessibilité puisque les bénévoles ne sont pas disponibles en tout temps pour surveiller la barrière d'accès.

### **1.2.3. L'accessibilité aux plans d'eau**

La présence ou non de stations de lavage ainsi que de barrières pour accéder aux plans d'eau, soulève l'enjeu de l'accessibilité aux lacs et cours d'eau. Des associations de lacs sont en accord avec l'installation de barrières puisqu'elle permet un contrôle des accès par des utilisateurs venant de l'extérieur. D'autre part, des intervenants soulèvent qu'il manque d'accès publics aux plans d'eau pour pratiquer des activités nautiques. Par exemple, quelques répondants ont mentionné qu'il n'existe que très peu d'accès à la rivière du Lièvre, surtout dans la région de l'Outaouais.

Les intervenants qui ne vivent pas cette problématique sont conscients qu'il s'agit d'une source de conflit et que l'installation ou pas de barrières soulève la question des coûts et de la gestion. Une réflexion devrait être faite sur l'aménagement du territoire en lien avec les accès publics, les limites et les restrictions.

### **1.2.4 Les embarcations motorisées**

La présence des bateaux à moteur sur les lacs préoccupe les riverains et associations de lacs. Certains ont soulevé une inquiétude quant à l'impact des déversements d'essence dans les eaux d'un lac. Cependant, les principales préoccupations sont liées à la croissance du nombre de bateaux, de leur grosseur et de la puissance des moteurs. Certains naviguent à grande vitesse en zones peu profondes, particulièrement les bateaux de type « wakeboard » ou motomarine, ce qui contribue à une forte érosion des rives. La présence de ces embarcations sur les lacs réduit la qualité de vie des riverains par la pollution et le bruit, qui peuvent aussi être source de conflits entre les promeneurs et les pêcheurs. L'absence de pouvoir municipal pour mettre en place une réglementation concernant le contrôle des embarcations motorisées a été soulevée par plusieurs répondants.



### 1.2.5. Le réseau routier

L'entretien du réseau routier préoccupe certains acteurs de l'eau, et ce, pour ce qui a trait plus spécifiquement au contrôle des sédiments. Les commentaires qui ressortent sur ce thème abordent la question de l'utilisation des sels abrasifs et du sable pour entretenir les routes durant la période hivernale. Lors du dégel printanier, la neige et l'eau entraînent les sels abrasifs et tout autre contaminant pouvant se trouver sur la route vers les cours d'eau. De plus, lors de la construction de nouveaux chemins, l'eau de ruissellement n'est pas toujours détournée vers la forêt, même si des techniques pour ce faire existent. Peu de bassins de décantation sont installés près des plans d'eau pour réduire l'écoulement direct des sédiments. Certains ouvrages nécessitent de gros investissements et les petites municipalités n'ont souvent pas les ressources pour agir.

Le réseau routier étant lié à la présence de traverses de cours d'eau, des commentaires ont été émis en lien avec l'installation et l'entretien de ces ouvrages. Il est exprimé que le nombre de ponceaux tend à augmenter sur le territoire ainsi que sur un même cours d'eau, ce qui peut représenter un obstacle pour la faune. L'installation de ces ouvrages est parfois non adéquate et leur entretien déficient ou inexistant. Un des répondants soulève la difficulté de tenir un inventaire de l'ensemble des structures sur un territoire donné et que peu de gestionnaires de territoire s'adonnent à un tel exercice. Également, il est soulevé que la réglementation applicable pour l'installation des traverses de cours d'eau est différente selon la tenure du territoire et que très peu de règlements sont applicables pour les cours d'eau de drainage qui transportent tout autant de sédiments pouvant se déverser dans les cours d'eau.

### 1.2.6. L'érosion et la gestion des niveaux d'eau

L'érosion peut être naturelle ou d'origine anthropique et c'est cette dernière cause qui préoccupe essentiellement les répondants. Certains font le lien entre la vitesse des embarcations motorisées et l'érosion des rives. Le phénomène d'érosion est amplifié par la création de vague suite au passage des embarcations. L'instauration de limites de vitesse est alors proposée comme une solution. D'autres acteurs ont identifié le manque de végétation dans les bandes riveraines, alors que les sols à nu sont très propices à l'érosion.

Plusieurs commentaires se rapportent à l'érosion liée aux variations des niveaux de l'eau de la rivière du Lièvre en lien avec la présence des barrages. Cette problématique est bien visible au réservoir lac du Poisson Blanc. Ceci engendre des pertes de terrain le long de la rivière du Lièvre, près de la route 307 et particulièrement en aval de High Falls. Les variations des niveaux de l'eau préoccupent aussi les acteurs du milieu puisqu'elles engendrent des conflits liés à l'utilisation de la ressource. Certaines activités nautiques sont compromises à cause du niveau de l'eau non



convenable pour la pratique de l'activité. Au réservoir Kiamika, le niveau d'eau varie énormément, ce qui en préoccupe quelques-uns. La gestion de petits barrages privés peut aussi entraîner des conflits, comme au lac de l'Argile.

Une autre préoccupation réfère au niveau de l'eau, cette fois de la rivière Blanche. Un niveau insuffisant d'eau serait problématique pour la ville de Thurso dû à la présence de sa prise d'alimentation en eau potable.

### 1.2.7. La bande riveraine

La protection de la bande riveraine serait le principal enjeu environnemental pour plusieurs municipalités. En fait, les rives qui n'étaient autrefois pas aménagées le deviennent de plus en plus avec l'augmentation de l'occupation par la villégiature. La pression sur les écosystèmes aquatiques est donc plus grande. Des travaux d'accès et de construction dans la bande de protection riveraine peuvent engendrer des problèmes d'érosion. De nombreux acteurs sont préoccupés par la présence de bandes riveraines peu végétalisées, de largeur insuffisante, souvent très déboisées et avec la présence d'infrastructures ou de surface imperméabilisante à l'intérieur des limites de la bande de protection. L'application réglementaire est alors très importante. Toutefois, il y aurait des lacunes dans l'application de la réglementation municipale, ce qui ne facilite pas le maintien de la végétation sur les rives des cours d'eau et des lacs. Ce manque de rigueur et de respect de la réglementation peut être expliqué par le manque de ressource, mais également par le manque de connaissance local en matière d'écologie aquatique et justifie un besoin important de sensibilisation pour les prochaines années.

La revégétalisation des bandes riveraines par des arbres et arbustes est considérée comme une solution importante à mettre en œuvre. Des associations embauchent même des étudiants chaque année pour faire de la sensibilisation et de l'accompagnement. Cependant, une expertise professionnelle dans ce domaine serait à développer.

En ce qui concerne les terres agricoles, le trois mètres réglementaire ne serait pas suffisant. De plus, à certains endroits, des animaux auraient encore accès aux cours d'eau, contrevenant à la réglementation provinciale.

Des répondants ont aussi soulevé des préoccupations quant aux travaux effectués en milieu forestier. Certains types de travaux peuvent se dérouler près des cours d'eau et ainsi potentiellement perturber les milieux aquatiques.



### 1.2.8. Les rejets d'eaux usées

Les eaux usées proviennent de différentes sources. Selon les propos recueillis, plusieurs préoccupations en lien avec ce thème sont relatives aux rejets d'eaux usées dans les campings, dans différents sites de villégiature et aux rejets résultants de l'enfouissement des boues usées. Mais principalement, les commentaires se rapportent au traitement des eaux usées des résidences isolées.

Certaines associations de lacs se positionnent et stipulent qu'un inventaire des installations septiques devrait être fait, que les installations septiques devraient être efficaces et conformes, que la vidange devrait se faire en respect à la réglementation et que les municipalités devraient être transparentes et pouvoir transmettre l'information à la population. Il existerait aussi un flou quant aux procédures pour établir la preuve de non-conformité des installations septiques. Selon d'autres intervenants, il y aurait un manque de rigueur dans les inspections faites par les entrepreneurs embauchés et les coûts auraient augmenté depuis la venue de la réglementation.

### 1.2.9. La qualité des eaux de surfaces

Le manque de connaissance sur la qualité de l'eau des plans d'eau est soulevé par plusieurs acteurs. Principalement, ce constat provient de l'observation de fleurs d'eau d'algues bleu-vert et de signes d'eutrophisation des plans d'eau. Certains lacs ont des épisodes récurrents de fleurs d'eau d'algues bleu-vert et les associations de lacs montrent alors une grande préoccupation par rapport à cette problématique. Pour d'autres, c'est la présence d'algues filamenteuses, la présence de bactérie *E. coli*, le réchauffement de l'eau ou la faible transparence de celle-ci qui les inquiète. Le phénomène de l'anoxie est aussi perçu comme une problématique sérieuse dont davantage d'information devrait être diffusée sur les causes possibles. La notion de capacité de support est soulevée comme une méthode de gestion à évaluer. De plus, il est soulevé que la modification des modes culturales du secteur agricole pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau. L'exploitation agricole est ciblée par certains comme une source d'apport en phosphore importante et une source de contamination fécale. De plus, la dermatite du baigneur préoccupe des riverains dont le lac est affecté.

Afin d'assurer à long terme une bonne qualité de l'eau des sources d'alimentation en eau potable, certains ont souligné l'importance de les inventorier et de les protéger.



### **1.2.10. La protection de la faune et de la flore**

La qualité de l'eau influence aussi les populations de poissons. De plus, la pêche de poissons géniteurs et la compétition avec des espèces introduites, tel l'achigan, sont des préoccupations soulevées. Pour rétablir certaines populations, des aménagements sont effectués, mais par manque de ressources, peu de suivis sont réalisés.

Certaines espèces de la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être sont retrouvées sur la zone de gestion et cela est soulevé comme une préoccupation. Des recherches devraient être faites pour en connaître davantage sur ces espèces. Parmi celles-ci, la vulnérabilité de la population de cisco de printemps au lac des Écorces et de l'importance de la protéger sont soulevées par quelques acteurs.

### **1.2.11. Les milieux humides**

La protection des milieux humides est ressortie comme une importante préoccupation par certains acteurs, entre autres, parce que la pression sur ces milieux s'accroît dans les zones résidentielles présentes et en développement. Les solutions proposées misent sur la sensibilisation des gens quant à l'importance des milieux humides et sur la réalisation d'un inventaire des milieux humides pour ultimement amener à leur protection.

### **1.2.12. La gestion du castor**

La présence de castor est fréquemment liée à celle des milieux humides. Cependant, la gestion du castor est souvent soulevée comme une préoccupation. Certains n'apprécient pas sa présence, car il endommage les végétaux et, par le fait même, les bandes riveraines. Leurs barrages représentent un risque pour les infrastructures et peuvent causer des inondations. De plus, ces structures peuvent entraîner une détérioration de la qualité de l'eau. D'ailleurs, les castors seraient en surpopulation. Les propriétaires se sentent dépourvus de ressources pour planifier une bonne gestion. En territoire non municipalisé, le contrôle des populations est pris en charge par les pourvoyeurs et zecs, mais ceux-ci souhaiteraient une plus grande implication des municipalités régionales de comté (MRC).

### **1.2.13. Les eaux souterraines**

Peu de préoccupations ont été soulevées en lien avec l'eau souterraine. Toutefois, trois points importants ont été évoqués, soit les quantités inconnues de cette ressource, sa capacité à supporter le développement du territoire tel qu'il s'effectue actuellement et la présence potentielle d'uranium dans l'eau souterraine.



#### **1.2.14. Préoccupations transversales**

Les commentaires soulèvent des lacunes dans l'acquisition de nouvelles connaissances, le financement, le respect et l'application des règlements en vigueur ainsi qu'un manque d'implication citoyenne et de collaboration entre les groupes d'acteurs. L'éducation aux bonnes pratiques environnementales sur des thèmes relatifs à la foresterie, à la construction, aux changements climatiques par exemple, que ce soit auprès des jeunes, des employés municipaux ou de la population, ressort comme une solution à appliquer pour favoriser l'implication citoyenne et la collaboration entre les groupes d'acteurs. L'augmentation du financement serait aussi nécessaire pour mettre en œuvre des actions relatives à la résolution des problématiques relevées et stabiliser les emplois liés à l'environnement.

#### **1.3. Limite de l'analyse**

Les préoccupations et les commentaires colligés pour l'ensemble des acteurs de l'eau mettent en relief un ensemble de valeurs et d'intérêts différents, quelques fois divergents. Certains de ces commentaires prennent une place importante dans le débat et ne permettent pas de juger adéquatement de la situation, car l'ensemble des arguments n'est pas présenté. C'est ce que l'on nomme le bruit perceptuel. Par exemple, un débat existe quant à l'importance de laver ou non les embarcations avant qu'ils puissent accéder au plan d'eau de façon à prévenir l'implantation d'une espèce exotique envahissante. Cette solution soulève beaucoup de controverses et cela se traduit par une large part de commentaires provenant de riverains ou d'associations de lacs, mécontents du retrait de la barrière par certaines municipalités. En contrepartie, l'opinion des municipalités concernées, porteuse d'un autre point de vue, n'est pas représentée avec la même importance. Il est d'ailleurs probable que les préoccupations qui prennent davantage de place ou pour lesquelles davantage de commentaires ont été colligés sont celles pour lesquelles on peut deviner un conflit sous-jacent.



# **Annexe 1**

## **Sondage**



## **Consultation sur les problématiques et préoccupations liées à la ressource eau dans les bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé**

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est une table de concertation réunissant les acteurs et les usagers de l'eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé. Sa mission est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau de ses bassins versants, dans une perspective de développement durable. Pour y arriver, il doit élaborer un **Plan directeur de l'eau** (PDE) (qui comprend un portrait, un diagnostic et un plan d'action) et en appuyer la mise en œuvre. Le plan d'action de la première édition du PDE prenant fin en 2012, le COBALI travaille présentement à la deuxième édition du PDE. Il a terminé la première étape, soit la mise à jour du portrait de sa zone de gestion, disponible au [www.cobali.org](http://www.cobali.org), et il amorce maintenant l'élaboration du diagnostic, qui fait ressortir les problématiques environnementales, sociales ou économiques liées à l'eau, tout en établissant des relations entre les causes et les problèmes. Votre participation est très précieuse à cette étape, car vous connaissez bien votre secteur, votre lac ou votre cours d'eau et vous pouvez identifier des problématiques ou préoccupations relatives à l'eau, au bassin versant et aux habitats qui y sont associés. Voici donc un court sondage de trois questions à compléter avant le **16 février 2012**.

### **Identification du participant**

Nom : \_\_\_\_\_

Représentez-vous un organisme, une entreprise, une municipalité, une association ou autre ? (veuillez le spécifier) ou répondez-vous en tant que citoyen ? : \_\_\_\_\_

Téléphone et courriel : \_\_\_\_\_

**N.B.** Vos coordonnées seront utilisées uniquement pour obtenir de plus amples éclaircissements sur vos réponses.

**1. Quelles sont vos principales préoccupations liées à la ressource eau et aux habitats qui y sont associés. Décrivez vos préoccupations, indiquez les causes potentielles et spécifiez l'endroit. (Exemple : eau d'aspect douteuse au lac Rond, limitation de l'accès public à plusieurs lacs...)**

---

---

---

---

---

---

---

---

La problématique se localise dans quel bassin versant ? La Lièvre \_\_\_ La Blanche \_\_\_ Ruisseau Pagé \_\_\_ Tous \_\_\_



**2. Connaissez-vous certaines problématiques affectant la ressource eau et les habitats qui y sont associés. Si oui, décrivez la problématique, indiquez les causes, si possible, spécifiez l'endroit et dites-nous si la problématique est documentée (photos, études). (Exemple : présence de cyanobactéries au lac Rond, déboisement en bande riveraine, ...)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Vos préoccupations concernent quel bassin versant ? La Lièvre\_\_\_ La Blanche\_\_\_ Ruisseau Pagé\_\_\_ Tous\_\_\_

**3. Selon vous, quelles devraient être les priorités d'action du COBALI? (Exemple : eutrophisation des lacs)**

---

---

---

---

---

---

---

---

Autres commentaires :

---

---

---

---

---

---

Retournez le sondage avant le 16 février 2012, s'il vous plaît!

Courriel : [info@cobali.org](mailto:info@cobali.org)

Télécopieur : 819-440-2455

634, rue de la Madone, Mont-Laurier (Qc) J9L 1S9